

ACTUALITES COVID-19 ET ECONOMIE

COVID-19

Le Président du gouvernement espagnol Pedro Sánchez se met en quarantaine jusqu'au 24/12, en tant que « cas contact » du Président français Emmanuel Macron, testé positif le 17/12. Les deux chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient rencontrés le 14/12 à Paris à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'OCDE.

Vaccins : le groupe pharmaceutique espagnol Reig Jofre (1 100 employés répartis dans trois usines en Espagne et une en Suède) a annoncé le 15/12 avoir conclu un accord avec Johnson and Johnson pour produire le vaccin du laboratoire américain dans son usine de Barcelone (environ 50 millions de « fioles » par an, chaque fiole contenant plusieurs doses). Le marché de destination des vaccins n'a pas encore été précisé. Reig Jofre sera "responsable de la production, du remplissage et de la mise en flacon" du vaccin une fois qu'il aura été autorisé, tandis que la filiale belge de Johnson and Johnson, Janssen, en assurera la distribution. Reig Jofre dit avoir investi 30 millions d'euros en 2018 dans la construction à Barcelone d'une nouvelle usine de produits injectables, qui entrera en fonction durant le premier trimestre 2021, permettant à l'entreprise de tripler sa capacité de production existante.

Tests :

- **La Ministre des Comptes Publics, María Jesús Montero, a annoncé que les vaccins et les tests seront exemptés de TVA :** cette exemption s'appliquera à l'ensemble des tests homologués par la Commission européenne (principalement aux tests PCR).
- **Le gouvernement régional des Canaries exigera un test négatif (PCR, TMA et tests antigéniques) réalisé 72h avant l'entrée sur son territoire de tout voyageur (sauf enfants de moins de 6 ans) à partir du vendredi 18/12¹,** et jusqu'au 10 janvier (possibilité de prorogation). Les voyageurs n'ayant pas réalisé un test avant leur arrivée devront s'isoler et le faire dans les îles dans les 72h suivantes ou rester isolées dans leur lieu de résidence pendant 14 jours.
- **Le gouvernement régional de Madrid a obtenu l'accord du gouvernement central pour réaliser des tests antigéniques dans les pharmacies de la région,** mais uniquement dans les zones avec une « incidence cumulée élevée » (indicateur pas encore défini à ce stade). Le détail de cette mesure sera précisé lors des prochaines réunions. Le gouvernement régional de Murcie a également présenté un plan de diagnostic antigénique dans ses pharmacies, que le gouvernement central est en train d'étudier.

Mesures pour les fêtes de fin d'année :

- **Compte tenu de l'évolution de l'épidémie, le Ministre de la Santé Salvador Illa permet aux communautés autonomes de renforcer les mesures prévues pour la période des fêtes de fin d'année** dans le cadre du Conseil Interterritorial de Santé du 16/12. Le Président du gouvernement Pedro Sánchez a également indiqué cette possibilité dans le cadre de son intervention au Congrès des Députés pour faire un 1^{er} bilan du 2^{ème} état d'alerte. **De nouvelles mesures de restriction sont ainsi attendues dans les prochains jours.**
 - **Pour la région de Madrid,** la Présidente a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne renforcerait pas les mesures concernant la mobilité, mais restreint à 6 convives le dîner de Noël (10 précédemment).
 - **Pour la Communauté Valencienne,** son Président annonce qu'il n'y aura pas d'exceptions au **confinement géographique de la région** pour rendre visite à sa famille et ses proches comme cela était prévu jusqu'alors. Le couvre-feu est par ailleurs avancé à 23h (à minuit le 24 et le 31

¹ Pour rappel, un test négatif était déjà exigé pour un séjour dans tout établissement touristique (hôtels, etc.).

décembre) et les réunions sont limitées à 6 personnes. Ces mesures s'appliqueront du 21 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

- **Le gouvernement régional de Madrid a annoncé une campagne de dépistage volontaire avec tests antigéniques au retour des vacances de Noël pour les jeunes madrilènes** (entre 18 et 29 ans), avec l'installation de 7 points de réalisation de tests dans les campus universitaires.
- **Le gouvernement régional de Navarre a mis à disposition un modèle de « déclaration de responsabilité » pour les personnes souhaitant entrer ou sortir du territoire**, indiquant que le motif du déplacement est de se réunir avec des proches dans le cadre des fêtes de fin d'année (uniquement entre le 23/12 et le 26/12 et entre le 30/12 et le 02/01).
- **Le gouvernement régional de Catalogne évalue la possibilité de réaliser des tests massifs pour les professionnels du domaine de l'éducation** après les vacances de Noël.

MESURES DE REPONSE A LA CRISE et DE RELANCE

La Commission européenne a donné son accord le 14/12 à l'extension du délai maximal de remboursement (de 5 à 8 ans) des prêts garantis par la banque publique espagnole ICO, ainsi qu'à l'extension de la période de carence (de 12 à 24 mois). **Au 09/12, les entités financières ont octroyé 112 Md€ de financements par le biais de 918 673 prêts garantis par l'ICO.**

MACROECONOMIE

Dans ses prévisions économiques actualisées du 11 décembre, la Banque d'Espagne (BdE) prévoit une contraction de 0,8 % du PIB au T4 2020, tandis que certains membres du gouvernement estiment que l'activité progressera au T4 entre 1,5 et 2,5 %. L'institution revoit toutefois à la baisse l'impact de la crise sur l'activité en 2020 dans son scénario le plus sévère, de -12,6 % (prévision de septembre) à -11,6 %.

Caixabank Research prévoit une croissance du PIB espagnol de 6 % en 2021, après une chute de 11,4 % en 2020.

FINANCES PUBLIQUES

Budget 2021 : le Sénat a écarté le 15/12 les 41 « veto » déposés contre le projet de budget 2021 par le Parti Populaire (22) et JxCAT (19). Les sénateurs examinent dorénavant les amendements au texte. Le gouvernement a obtenu le vote du budget en commission sans changements avec le soutien d'ERC, PNV et EH Bildu. Le vote au Sénat est prévu le 23/12. Un retour du texte au Congrès est possible en cas d'adoption de certains amendements non soutenus par le gouvernement en plénière. Dans ce cas, le budget serait définitivement adopté le 29/12 par le Congrès des députés.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Revalorisation du salaire minimum : le gouvernement a indiqué aux partenaires sociaux son intention de revaloriser le salaire minimum interprofessionnel (SMI) en 2021. Le syndicat UGT accepterait² une hausse entre 1,5 et 2%, alors que le syndicat CCOO demande une hausse de 1,8 %. Pour rappel, le SMI est à 950 € sur 14 mois en 2020 (1108€/mois sur 12 mois). L'organisation patronale CEOE considère qu'une revalorisation est inopportune dans le contexte économique actuel. Après une 1^{ère} réunion avec les partenaires sociaux le 15/12, le gouvernement n'a pas encore indiqué la hausse qu'il envisage de proposer en raison de divergences au sein de la coalition. Cette hausse pourrait être 0,9% comme pour les pensions de retraites et les salaires des fonctionnaires. Une 2^{ème} réunion devrait avoir lieu le 21/12.

Le confinement aurait mis à l'arrêt 38 % de la population en âge de travailler au T2 2020. D'après une [étude](#) de la BdE, le marché du travail espagnol a été le plus impacté pendant la 1^{ère} vague de la pandémie

² Le point de départ de la négociation pour le syndicat est un SMI à 1000 euros soit +5%, mais ils seraient prêts à des concessions compte tenu de la situation économique actuelle.

après celui de la Grèce. La moyenne de cet indicateur, nommé « taux de chômage élargi³ », pour la zone euro a été de plus de 27 %.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Alvaro Carranza, Alex Maraión, Thomas
Meinzel, Mélodie Nkoa Zoa

Abonnement/désabonnement: espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

³ Cet indicateur recouvre le chômage, ainsi que les travailleurs à temps partiel voulant travailler plus d'heures –« sous-employés »-, les inactifs disponibles pour travailler mais qui ne recherchent pas d'emploi et ceux qui, malgré le fait qu'ils sont à la recherche d'emploi, ne sont pas disponibles pour travailler. En dehors du contexte de crise, qui les empêche de rechercher un emploi, ces inactifs seraient comptabilisés comme chômeurs, ce qui justifie selon la BdE l'utilisation de cet indicateur.